



**Cégep du Vieux Montréal
Inscription – HIVER 2025
Assurance santé et dentaire de l'AGECVM
Date limite : 14 février 2025**



Pour compléter une inscription au régime d'assurance, tu dois retourner ce formulaire avec un chèque ou un mandat poste à l'ordre de l'ASEQ.
Seulement les étudiant-es qui débutent leurs études à l'hiver peuvent effectuer une inscription individuelle ou familiale.

1 INFORMATION DE L'ÉTUDIANT-E					
Numéro de demande d'admission	Nom légal	Prénom légal	Prénom choisi	Sexe M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>	Date de naissance (jj/mm/aaaa)
Adresse			Ville	Province	Code postal
Numéro de téléphone Domicile : Autre :		Courriel		Province d'assurance maladie	

2 INSCRIPTION DE L'ÉTUDIANT-E

Si tu as déjà été facturée pour le régime d'assurance, tu n'as pas besoin de remplir cette section.

Si tu n'as pas été facturée automatiquement par le cégep, mais que tu es admissible à la couverture, tu dois remplir cette section et fournir une **PREUVE D'ADMISSIBILITÉ** (relevé de compte ou droits de scolarité).

Pour une étudiante admissible qui n'a pas été facturée par le cégep. Santé et Dentaire <input type="checkbox"/> 26,65 \$	Montant à payer pour l'inscription de l'étudiant-e _____ \$
---	---

3 INSCRIPTION FAMILIALE

Les frais additionnels pour l'inscription des personnes à charge n'incluent pas les frais relatifs à la participation de l'étudiante. L'inscription doit être faite chaque année de couverture.

La couverture des personnes à charge doit être égale ou inférieure à celle de la couverture du membre du Régime.

Pour ajouter une (1) personne en plus de l'étudiante (conjointe ou un enfant) Santé et Dentaire <input type="checkbox"/> 26,65 \$	Montant à payer pour l'inscription familiale _____ \$
Pour ajouter deux (2) personnes ou plus, en plus de l'étudiante (conjointe et enfants) Santé et Dentaire <input type="checkbox"/> 53,30 \$	

4 FRAIS DE L'INSCRIPTION

Additionne les frais des sections 2 et 3 :	_____ \$
--	----------

POUR UTILISATION INTERNE SEULEMENT

Date reçue		\$	Date SAS		Initiales
AUTOMNE			HIVER		
Individuelle	Couple	Famille	Individuelle	Couple	Famille

5 INFORMATION SUR LES PERSONNES À AJOUTER À TA COUVERTURE					
Nom légal	Prénom légal	Prénom choisi	Lien de parenté (conjointe/enfant)	Sexe (M/F)	Date de naissance (jj/mm/aaaa)

6 ADMISSIBILITÉ POUR LES PERSONNES À CHARGE

Par conjointe, on entend ton/ta conjointe en vertu d'un mariage ou de tout autre type d'union formelle reconnue par la loi, ou la personne qui est publiquement présentée comme étant ton/ta conjointe depuis au moins 1 an. En tout temps, le Régime ne peut couvrir qu'une personne à titre de conjointe.

Par enfant, on entend tout enfant de l'étudiante ou d'une conjointe (sauf un enfant pris en foyer nourricier), qui n'est pas lié à une autre personne par le mariage ou un autre type d'union formelle reconnue par la loi, et qui est âgé de moins de 22 ans. L'enfant de moins de 26 ans qui étudie à temps plein dans un établissement d'enseignement reconnu en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) et dont tu assures entièrement le soutien sur le plan financier est également considéré comme un enfant. Si ton enfant a plus de 21 ans et moins de 26 ans, tu dois fournir une preuve d'études à temps plein. Si ton enfant a plus de 21 ans, qu'il est handicapé et que tu assures entièrement son soutien sur le plan financier, il est admissible à la couverture.

Ces bénéficiaires sont assurés par Desjardins Assurances.

7 INSTRUCTIONS

Prière de retourner le formulaire entre le **16 janvier et le 14 février 2025**.

Tu dois inclure les documents suivants lors de ta soumission :

- Un chèque ou un mandat poste à l'ordre de l'ASEQ, au montant indiqué à la section 4. **Tu dois inscrire ton numéro de demande d'admission dans la section « mémo ».**
- Preuve d'admissibilité : « relevé de compte ou droits de scolarité ». Ceci doit inclure ton nom, ton numéro de demande d'admission ainsi que les frais de l'AGECVM.

Tu dois envoyer le formulaire et le paiement au 1200, avenue McGill College, bureau 2200, Montréal (Québec) H3B 4G7.

Des frais administratifs de 25,00 \$ s'appliquent à tous les remboursements d'inscription pendant la période de retrait et de changement de couverture. Après cette période, aucun remboursement d'inscription ne sera admis.

La couverture est valide du 1^{er} janvier au 31 août 2025.

8 AUTORISATION

Je comprends qu'il est de ma responsabilité d'informer l'ASEQ si j'annule ma session ou si mon statut d'étudiante est modifié durant la période de couverture.

Je suis autorisée ou autorisé à communiquer des renseignements concernant mes personnes à charge inscrites au Régime.

En adhérant au Régime, j'autorise :

- Desjardins Assurances, ses mandataires et ses fournisseurs de service à utiliser les renseignements que contient le présent formulaire et à les échanger dans le but d'établir la tarification, d'assurer la gestion des garanties et de régler les prestations.
- ASEQ inc. et ses mandataires à utiliser les renseignements que contient le présent formulaire dans le but d'assurer la gestion des garanties du Régime ou de tout autre service qu'ils m'ont fourni.

Le montant à payer comprend toutes les sommes à payer, incluant les frais d'inscription des personnes à charge et peut comprendre des frais administratifs et d'autres émoluments.

Je voudrais que mon nom, mon courriel et mes coordonnées soient utilisés par l'ASEQ pour m'envoyer de l'information concernant d'autres produits d'assurance et services spécialement développés pour les étudiantes. Je comprends que je peux retirer ce consentement en tout temps.

Signature : _____

Date : _____